

## LA VIOLENCE VERBALE ET NON VERBALE AU LYCÉE : LE CAS DU LYCÉE DÉPARTEMENTAL DE SABOU

**Dieu-Donné ZAGRE**

Université Norbert ZONGO, Burkina Faso

[dieudonnezagre084@gmail.com](mailto:dieudonnezagre084@gmail.com)

**Résumé :** La violence verbale et non verbale est de nos jours un phénomène très présent dans le système scolaire et universitaire du Burkina Faso. L'objectif de cet article est de partager notre expérience d'éducateur, en tant que conseiller principal d'éducation totalisant sept (07) années de service, sur le phénomène de la violence verbale et non verbale dans un établissement d'enseignement post-primaire et secondaire au Burkina Faso, notamment le Lycée Départemental de Sabou (LDS). Il s'agit d'étudier les formes expressives de la violence verbale, d'exposer les mesures prises par l'administration scolaire pour résoudre ces types de problème et de proposer des mécanismes pour les minimiser dans nos établissements scolaires.

**Mots clés :** interaction verbale, école, violence verbale, indiscipline.

**Abstract :** Verbal and non-verbal abuse is nowadays a very present phenomenon in the school and university system of Burkina Faso. The objective of this article is to share our experience as an educator, as a chief supervisor with completed seven (07) years' service, on the phenomenon of verbal abuse in a post-primary and secondary school in Burkina Faso, namely the Lycée départemental de Sabou. The aim is to study the expressive forms of verbal abuse, also to describe the measures taken by the school administration to solve these types of problems, and we propose mechanisms to minimize them.

**Keywords :** verbal interaction, school, verbal abuse, indiscipline.

### Introduction

La violence est un acte entrepris avec l'intention délibérée de faire mal physiquement, moralement et psychologiquement à une autre personne. Elle désigne l'abus de force, c'est-à-dire agir sur quelqu'un ou le faire agir contre sa volonté, en employant la force ou l'intimidation.

La violence verbale et non verbale est de nos jours un phénomène très présent dans le système scolaire et universitaire du Burkina Faso. Elle se manifeste par des

injures ouvertes, des paroles grossières, la calomnie, la médisance, des gestes significatifs, le silence, la mimique, le refus d'exécuter une sanction, etc., utilisé par les élèves à l'endroit de leurs camarades ou à l'endroit des enseignants et du personnel administratif. Pour traiter de cette problématique nous nous posons les questions suivantes : quelles sont les formes de violence verbale constatées à l'école ? Comment l'administration scolaire s'y prend pour les résoudre ? Quelles mesures convient-il de prendre pour minimiser ce phénomène ?

## **1. Cadrage théorique**

Nous traitons ici de la revue de littérature et du cadre théorique de référence.

### **1.1. *Revue de littérature***

La question de la violence en milieu scolaire a fait l'objet de plusieurs écrits. Dans le paragraphe qui suit, nous faisons un aperçu sur certains de ces travaux en passant en revue les constats liés au phénomène, ses causes et les solutions proposées par les auteurs.

#### *1.1.1. Des constats*

Par rapport aux manifestations de la violence dans la société, A. Laoukili et E. Diet (2017, pp.13-15) font remarquer que : « la violence est consubstantielle à la vie humaine. Ses manifestations, comme ses causes, sont toujours circonstanciées, produites dans des situations variées et sont le fruit d'interactions multiples et complexes, conscientes ou inconscientes ». Faisant le même constat, mais cette fois dans le milieu scolaire, S. Dervaux et J. Pain (2006, p.159) notent que : « les agressions verbales sont les plus grandes constantes du climat violent de beaucoup d'établissements ». Dans le même sillage que S. Dervaux et J. Pain, M.-M. Bertucci (2006, p.105) citant (Debarbieux, 1999) constate que : « La violence verbale est la forme de violence la plus couramment ressentie par les enseignants mais elle est vécue comme étant moins grave que la violence physique ou les actes de vandalisme ». Et traitant du cas spécifique de l'école burkinabè, E. Kola (2013 :271) note que : « la

violence et l'incivisme sont très présents dans l'école au Burkina Faso et ces deux phénomènes s'imposent comme des facteurs de discrédit du système éducatif de ce pays et compromettent gravement son avenir ». Enfin, B. L. Badolo et D.-D. Zagre (2013 :175), examinant également le cas de l'indiscipline dans le milieu scolaire burkinabè arrivent à la conclusion que « l'indiscipline et la performance scolaire ne font pas bon ménage ».

De tous ces constats, nous retenons que la violence est un phénomène social présent partout dans le monde. Et l'école étant une institution sociale, elle n'échappe pas aux manifestations de la violence. Pour ce qui concerne la violence verbale, elle est très répandue dans les écoles, mais elle est moins prise en charge par les acteurs comparativement à la violence physique. Quelles peuvent alors être les causes de la violence en milieu scolaire ?

### 1.1.2. *Des causes de la violence en milieu scolaire*

Pour A. Laoukili et E. Diet (2017, pp.13-15) les causes de la violence dans la société sont à rechercher « [...] dans l'histoire, l'économie, la politique et la culture ainsi que dans les différents groupes et espaces institués chargés de réguler les différents types de conflictualités structurelles et qui deviennent de plus en plus défailants (famille, école, société, instances nationales et internationales) ». M. -M. Bertucci (2006 : 105), elle considère que : « La violence peut donc naître d'un trouble de la communication, liée à la discordance entre la place attribuée à l'élève et celle qu'il attend ». Elle va plus loin en évoquant d'autres causes de la violence en soulignant que :

On ne peut donc, (...) se contenter d'analyser la violence comme un phénomène individuel. On proposera de la comprendre comme la manifestation d'un phénomène interactionnel (...) L'école est fondée sur l'acceptation de l'autorité de l'enseignant et de sa parole. La violence implicite de ce contact provoque une situation d'opposition fondée, pour l'élève en position basse, sur un refus de l'autorité, une impossibilité d'accepter des règles restreignant sa liberté. (Ibid 106)

La violence pourrait aussi s'expliquer par un déficit de « langage intérieur » qui est une zone intermédiaire entre la pensée et la parole.<sup>1</sup>(...) L'incapacité, pour les

<sup>1</sup> A ce niveau, M.-M. Bertucci (2006, p.106) cite D. Favre (1998), Vygotski (1997), (Favre & Fortin, 1997)

adolescents concernés, de réguler et de maîtriser leurs émotions et sensations par le langage expliquerait leur propension à la violence. (Ibid 107)

Nous retenons que les causes de la violence sont multiples et variées. Ces causes sont d'abord imputables au dysfonctionnement des institutions chargées de réguler la violence dans la société telles que la famille, l'école, la société, les instances nationales et internationales. Elles sont aussi à rechercher dans l'histoire, l'économie, la politique et la culture, en un mot, dans les relations humaines. Enfin, les causes de la violence, surtout verbales sont à rechercher dans les troubles de la communication, dans les interactions verbales entre élève et enseignant et dans le déficit du « langage intérieur » de certains adolescents à l'école. Alors quelles solutions faut-il envisager pour y faire face ?

### 1.1.3. Solutions

Comme solutions à la violence à l'école, B. L. Badolo et D.-D. Zagre (2013, p.176) soulignent que : « c'est la conjugaison des efforts de tous qui donnera les moyens de la contenir dans ses expressions, dans ses extensions et dans ses conséquences, car il serait illusoire de penser qu'il existerait un « remède » purement scolaire aux problèmes de l'école, comme c'est le cas du phénomène de l'indiscipline ». Par ailleurs, l'insertion de : « l'éducation à la liberté et à la responsabilité citoyenne, (...) l'éducation à la paix (...) et l'éducation à la solidarité [dans les programmes d'enseignement], permettront sans doute à l'école d'être un sanctuaire d'expériences sociales, communautaires et affectives et un terreau fertile du vivre ensemble pacifiquement. » E. Kola (2013, pp. 284-285)

D'autres solutions consisteront selon S. Dervaux et J. Pain (2006) à expérimenter :

...le théâtre action, le théâtre impro, le psychodrame, (...). Une démarche de sensibilisation et d'explication du « vocabulaire » de la violence, et spécifiquement de la violence verbale, impliquant réflexion, débats construits, écritures et travaux de groupes, sur une période de deux à un mois, réduirait sensiblement les agressions primaires « réactionnelles » et les anticipations archaïques de défense. Il s'agit d'une éducation « émotionnelle » à part entière. Cette éducation émotionnelle est et reste l'enjeu majeur du siècle actuel, si nous voulons qu'il soit humain. (pp.171-172)

Enfin, comme solutions, M. -M. Bertucci (2006) propose :

...[d'envisager] un travail sur la verbalisation en ouvrant un champ large à l'expression des émotions et à la verbalisation. Cela passe par des ateliers de communication qui viseraient à amener l'élève à apprivoiser ses émotions, à les exprimer par une mise en mots et à le conduire à jeter un regard différent sur autrui. Une autre solution consisterait à sensibiliser les acteurs de l'éducation aux propriétés régulatrices de la parole car le souci de transmettre aux élèves un savoir visible conduit l'enseignant à une attitude qui peut l'amener à négliger la demande des élèves, et ce faisant à une situation de déséquilibre à l'origine de malentendus.<sup>2</sup> (pp.108-109)

Que retenir du raisonnement précédent ?

La revue de littérature ci-dessus présentée permet d'avoir un éclairage sur le phénomène de la violence, de la violence verbale et de l'indiscipline en milieu scolaire. Tout en identifiant leurs causes, chaque auteur s'efforce de proposer des mesures pour les éradiquer. Toutefois, le phénomène de la violence et de l'indiscipline varie d'un milieu à l'autre. C'est pourquoi nous nous intéressons à celui de la violence verbale et non verbale dans l'école burkinabè en étudiant le cas spécifique du Lycée départemental de Sabou (LDS), où nous avons servi sept ans durant comme conseiller principal d'éducation.

### *1.2. Cadre théorique de référence*

La démarche descriptive que nous adoptons pour la conduite de l'étude s'inspire de la théorie des « interactions verbales » de (C. KERBRAT-ORECCHIONI, 2010). Dans cette perspective, on considère que tout processus communicatif implique une détermination réciproque et continue des comportements des partenaires en présence, et que l'analyse a pour but essentiel de cerner la manière dont les agents sociaux agissent les uns sur les autres à travers l'utilisation qu'ils font de la langue et d'autres unités que les signes proprement linguistiques.

A l'intérieur de la grande théorie des « interactions verbales », nous nous inspirons de l'approche ethnosociologique. L'« ethnographie de la communication » est un courant de l'approche ethnosociologique qui accorde une importance décisive

---

<sup>2</sup> Dans ce paragraphe, M.-M. Bertucci (2006, pp. 108-109) cite (Favre, 1998) et (François, 1990).

au contexte physique et socioculturel dans lequel se déroule l'interaction. Les normes communicatives et les pratiques discursives sont envisagées toujours dans leur relation au cadre et au site dans lesquels elles s'inscrivent.

## **2. Méthodologie**

Ce paragraphe présente l'aire géographique de l'étude, les participants à l'étude, les instruments de collecte des données, et le corpus de l'étude.

### **2.1. Site de l'étude**

L'étude se déroule au Lycée Départemental de Sabou (LDS), un établissement d'enseignement post-primaire et secondaire du Burkina Faso. La commune de Sabou est située dans la Province du Boulkiemdé qui relève, elle, de la Région du Centre-Ouest.

### **2.2. Les participants**

L'étude a une dimension diachronique, car elle s'étale de 2011 à 2018, soit les sept (7) années qui correspondent à nos années de service dans l'établissement. L'étude prend en compte tous les acteurs intervenant dans l'établissement élèves, enseignants, personnels administratifs et personnels de soutien. La population « scolaire » et éducative du LDS est estimée chaque année entre mille (1000) et mille deux cents (1200). Chaque année, l'on enregistre environ trois cents (300) départs et environ le même nombre à l'arrivée. En considérant les sept (07) ans de service que nous avons passés au LDS, l'étude a pu concerner environ trois mille deux cents (3200) acteurs toute catégorie confondue.

Par ailleurs, nous avons formulé un questionnaire ouvert adressé à une soixantaine (60) d'acteurs, élèves, professeurs et administrateurs du 28 janvier au 6 février 2019. Cela visait à recueillir leurs perceptions de la violence verbale, de son développement ces dernières années et les solutions qu'ils proposent.

### 2.3. *Instruments de collecte des données*

Pour collecter nos données, nous avons eu recours à nos cahiers de bord de toutes les années scolaires. Il s'agit généralement de blocs-notes et d'agendas dans lesquels nous notions systématiquement durant tous nos années de service, les rendez-vous, les problèmes divers rencontrés et gérés, les plaintes des acteurs (élèves et autres acteurs), les pré-rapports, etc. Nous nous sommes aussi servi des archives de rapports de conseils de discipline en support papier et en version numérique enregistré dans l'ordinateur du service « vie scolaire ».

Enfin, nous avons formulé un questionnaire qui a été soumis aux acteurs de l'éducation, élèves, professeurs et personnels administratifs du LDS, soixante (60) acteurs au total. Cinquante (50) élèves dont vingt (20) des classes de quatrième (4<sup>e</sup>) et troisième (3<sup>e</sup>) et trente (30) des classes de seconde (2<sup>d</sup>), première (1<sup>re</sup>) et terminal (Tle) ont été touchés en février 2019 Sept (7) professeurs et trois (3) administrateurs ont également participé à l'étude.

#### 2.3.1. *Présentation des rubriques du questionnaire*

Le même questionnaire a été soumis à tous les enquêtés. C'est un questionnaire à trou qui comportait cinq (06) questions. Les thématiques abordées dans ce questionnaire sont : (1) Identification des expressions « violentes ou agressives » (insultes, menaces verbales, calomnies, mensonges, mimiques...) utilisées par les enseignants à l'encontre de leurs collègues enseignants, du personnel administratif ou des élèves. (2) Identification des expressions « violentes ou agressives » (insultes, menaces verbales, calomnies, mensonges, mimiques...) utilisées par les élèves à l'encontre de leurs camarades élèves, du personnel enseignant ou administratif. (3) Identification des mécanismes de résolution de ces problèmes au sein de l'établissement. (4) La satisfaction ou non des enquêtés vis-à-vis des mécanismes de résolution des problèmes de violence verbale dans l'établissement. (5) Les solutions à proposer par les enquêtés.

### 3. Présentation et analyse des données

Dans ce paragraphe nous analysons dans un premier temps les données issues des archives, puis nous analysons en second lieu les données issues du questionnaire.

#### 3.1. Les données issues des archives

##### 3.1.1. Présentation

En 2011, alors que les élèves procédaient à la descente du drapeau, un groupe d'élèves de la classe de seconde (2<sup>nd</sup>), assis non loin, refusa de se lever. À la fin de la séance, lorsqu'ils furent interpellés, certains élèves s'excusèrent prétextant n'avoir pas entendu le coup de sifflet. Un parmi eux répondit : (1) *Le pays est pourri et vous nous demandez de respecter les couleurs ! Pourquoi ?*

En 2013, un groupe de garçons de la classe de 6<sup>ème</sup> s'adonnait à un jeu peu orthodoxe qu'ils ont dénommé : (2) *pvgsad kō ke□, pvgsad kō yi. wob-y mangā* ; ce qui peut être glosé par : *aucune fille n'entre, aucune fille ne sort. Cueillez les mangues.*

En 2015, l'élève très brillant et toujours premier (1<sup>er</sup>) de la classe de quatrième (4<sup>ème</sup>) vint se plaindre contre un de ses camarades qui l'accuse de pratiques occultes. L'accusateur eut à dire à ses camarades : (3) *je connais le secret de X. Son grand père lui a donné une potion faite à base de miel et de poudre noire. Chaque matin, il boit de cette potion avant de venir à l'école. Voilà pourquoi il brille dans ses études.*

En 2016, une dame professeur qui dispensait son cours dans une classe de sixième (6<sup>ème</sup>) passait entre les rangées. Lorsqu'elle atteignait les derniers tables-bancs, au fond de la classe, les élèves derrière elle riaient. Elle se retourna et chercha à comprendre. Une fille prit la parole et indexa un garçon qui faisait, semble-t-il, des gestes dans le dos de la dame. Ces gestes consistaient à soulever les mains et à les rabaisser en signe des : (4) *mouvements de fesses de la bonne dame.*

En 2016, un élève de la classe de terminale vint en classe habillé en débardeur en lieu et place de la tenue scolaire alors qu'il devait composer un devoir. Le professeur de la discipline concernée le traita de : (5) *bâtard et impoli.* Le professeur trouva l'attitude de l'élève provocante raison pour laquelle il l'a injurié et expulsé de la classe.

En 2018, un autre professeur de la classe de terminale proférait des injures à un élève de sa classe : (6) *impoli, idiot, mal éduqué. Sors de ma classe et n'y reviens plus jamais* parce que l'élève n'a pas respecté ses consignes. C'est lorsque l'élève l'a vu se diriger vers la classe qu'il a couru pour entrer dans la classe.

En 2017, une parente d'élève de la classe de cinquième (5<sup>ème</sup>) vint se plaindre au service vie scolaire du fait qu'un camarade de classe de sa fille aurait tenu ses propos : (7) *Tiim kay ti mam ka gāand foo ka ne yvumdā baasg yé*, ce que l'on peut gloser par : *Il n'y a pas d'échappatoire possible, je coucherai avec toi d'ici la fin de l'année.*

En 2017, un élève de terminale qui avait maille à partir avec un assistant d'éducation vint aux environs de 12 heures le trouver au bureau et lui tint ces propos : (8) -a : *M. vous êtes venu m'humilier en classe devant mes camarades et je tenais à vous exprimer mon mécontentement.* L'assistant d'éducation répliqua : (8) -b : *Sors de mon bureau avant que je ne m'énerve, car si cela arrivait, je risque de te frapper.* L'élève rétorqua : (8) -c : *Frappez-moi, je sais que je n'ai pas de force, mais je vous laisse avec Dieu. D'autres personnes vous rembourseront la pareille.* Un camarade de l'élève qui assistait à la scène invita son camarade à partir en le tirant par le bras et ils sortirent du bâtiment administratif. L'élève plaignant coulait des larmes et avant de partir proféra les injures suivantes : (8) -d : *Laisse-moi. Je ne peux pas permettre à cet imbécile de venir me manquer du respect devant mes camarades.*

En 2018, une fille de la classe de seconde (2<sup>nd</sup>) ensanglantée et toutes en larmes vint se plaindre de son camarade de classe qui l'aurait tabassée. Lorsqu'on appela ce dernier, il avoua que la fille l'a traité de (9) *nin yaalga*, ce qui signifie *vaurien*.

### 3.1.2. Analyse

L'analyse des données présentées en 3.1.1. tient compte du cadre spatio-temporel dans lequel elles ont été récoltées. En effet, il convient de rappeler que l'année 2011 au Burkina Faso a été marquée par des remous socio-politico-économiques. L'on peut noter les marches de protestation diverses organisées par la société civile, notamment la coalition contre la vie chère (CCVC) pour réclamer la diminution des

prix des produits de première nécessité ; l'on note également les mutineries dans les casernes et dans certains services paramilitaires pour protester contre les conditions de vie et de travail difficiles. Au plan politique, l'on assistait aux velléités de modification de la constitution par le pouvoir en place à l'époque pour permettre au président d'alors, après 25 ans de pouvoir, de se représenter aux élections de 2015. Tous ces remous socio-politico économiques se ressentaient à l'école et dans les universités du pays, avec de violentes grèves occasionnant parfois des dégradations du matériel pédagogique, des meubles et du mobilier, la mise en berne du drapeau national dans certains établissements par les élèves grévistes, la séquestration de personnels enseignants et administratifs suivi parfois de la destruction de leurs moyens roulants, etc. C'est dans un tel contexte difficile qu'il faut situer les propos de l'élève qui affirme (1) *Le pays est pourri et vous nous demandez de respecter les couleurs ! Pourquoi ?* parce qu'effectivement le climat social était très délétère. Les enseignants et les administrateurs dans les établissements géraient les élèves avec tact pour éviter de subir leurs courroux.

Les élèves de la classe de 6<sup>ème</sup> venant tout droit de l'école primaire se croient tout permis. Ils s'adonnent à cœur joie à tout type de jeu, pensant que les heures d'études constatées dans leurs emplois du temps sont faites pour jouer. Très souvent, ils ne comprennent pas les dispositions du règlement intérieur même quand on les leur explique. Cette mauvaise exploitation des heures d'étude est aggravée par l'insuffisance du personnel d'encadrement pour les suivre. C'est dans ce contexte que les élèves de la 6<sup>ème</sup> ont eu le temps d'inventer un jeu d'attouchement sexuel dénommé (2) *pvgsad kō ke□, pvgsad kō yi. wob-y mangā* ; ce qui peut être glosé par : *aucune fille n'entre, aucune fille ne sort. Cueillez les mangues*. Les mangues représentent ici les seins des jeunes filles concernées par le jeu. C'est également dans ce contexte d'insouciance et de naïveté que l'autre élève de 6<sup>ème</sup> imitait les mouvements de fesses de son professeur (cf. exemple N°(4)) lorsque celle-ci passait à travers les rangées. Cette dernière, il faut le dire, était dans une tenue provocante. En effet, les éducateurs ont pu constater ce jour, lorsqu'elle est venue poser le problème qu'elle portait un pantalon mou et plaqué qui laissait transparaître ses rondeurs.

Le milieu socio-culturel dans lequel est localisé un établissement scolaire permet de comprendre souvent les propos, agressions verbales ou plaintes de certains élèves victimes. Lorsqu'un élève est très excellent, ses camarades, dans l'incapacité de le concurrencer au niveau des résultats scolaires peuvent l'accuser de pratiques occultes. C'est dans ce sens que nous comprenons la plainte de l'élève de 4<sup>ème</sup> à l'endroit de son camarade qui (3) *je connais le secret de X. Son grand père lui a donné une potion faite à base de miel et de poudre noire. Chaque matin, il boit de cette potion avant de venir à l'école. Voilà pourquoi il brille dans ses études et est toujours le premier de notre classe.* En se plaignant, l'élève concerné s'attendait à ce que ses encadreurs tirent cette affaire aux claires. Et lorsque son camarade qui l'accusait fut convoqué, celui-ci dit plaisanter et cela rassura l'élève plaignant.

C'est en prenant également en compte le milieu socio-culturel qu'il faut comprendre cette dame, mère d'une élève qui vint se plaindre des propos tenus par un garçon de la classe de 5<sup>ème</sup> à l'endroit de sa fille. (7) *Tiim kay ti mam ka gāand foo ka ne yvumdā baasg yé, ce que l'on peut gloser par : Il n'y a pas d'échappatoire possible, je coucherai avec toi d'ici la fin de l'année.* L'inquiétude de la bonne dame était qu'il fallait prendre cette déclaration au sérieux du moment où nous nous trouvons dans une zone rurale hautement « fétichiste ». L'élève reçu une convocation et fit venir ses parents. Ces derniers en présence de la parente d'élève rassurèrent les encadreurs qu'il n'en sera rien, ils prirent alors l'engagement de veiller à ce que cela n'arrive point.

Toujours en rapport avec le milieu socio-culturel, certaines injures sont très répréhensibles. Par exemple, traiter quelqu'un de (9) *nin yaalga* « vaurien », c'est considérer, dans le contexte moaaga, qu'il est irresponsable, incapable à tout point de vue : de réussir dans la vie, d'avoir une femme, d'avoir une descendance, d'être respecté, de se nourrir, de nourrir sa famille, en un mot, c'est comme si l'intéressé est issu d'une famille maudite et que lui-même est maudit. C'est pour cela que l'élève de la classe de 2<sup>nd</sup> n'a pas toléré sa camarade qui le traitait de (9) *nin yaalga*. Ce qui a valu qu'il la frappe car chez eux, dit-il, *une fille ne profère pas cette injure à un homme.*

La violence verbale peut également être proférée par un enseignant ou un éducateur à un élève. Lorsque l'élève est très jeune, généralement moins âgé, souvent au premier cycle (en 6<sup>ème</sup> ou en 5<sup>ème</sup>) il peut ne pas réagir par peur. Mais lorsqu'il est d'un certain âge (de la 4<sup>ème</sup> et plus) et surtout lorsque l'injure contre lui est proférée en classe ou dans l'enceinte de l'établissement, surtout en présence de ses camarades, alors, il peut réagir ou aller se plaindre à l'administration. C'est ce qui ressort des plaintes des élèves de la classe de terminal contre leurs enseignants et éducateurs dans les exemples (5, 6, 7-a et 7-b, 7-c et 7-d). Les élèves plaignants disent être humiliés par leurs éducateurs.

### 3.2. Les données issues du questionnaire

Tous les enquêtés sont unanimes que la violence verbale est présente de façon remarquable dans nos établissements et se présente sous plusieurs formes.

#### 3.2.1. Typologie des injures

Les injures citées par les enquêtés sont diverses. Nous les regroupons en fonction de leur nature.

Les injures dirigées contre les parents : (10) *f ma* « ta mère », *ma ye*□*ndga* « derrière de ta mère », *ma kinde* « le con de ta mère », *f yaaba* « ton grand père », *mal éduqué, batard, fils de pute.*

Les injures portées sur le physique de la personne : (11) *ra we*□*enga* « vilain », *kān-golongo* « nuque tordue », *kar-koeemse* « pieds secs, minces ».

Les injures portant sur les qualités et les défauts : (12) *nin-yaalga* « vaurien », *yalma* « idiot », *impoli, imbécile, tu ne connais rien en classe, nullard.*

Les injures à connotation ethniques : (13) « laissez-le c'est un gourounsi », « toi, tu es vraiment un peul ».

Les injures liées à la pauvreté ou à l'origine sociale : (14) *c'est un vrai villageois, il vient de quel village même ? Sale ! Enfant de pauvre, sauvage.*

Gestes, mimiques et expressions du visage : (15) *serrer la mine, tendre la bouche quand on lui parle, traîne les pas lorsqu'on lui dit de sortir, présente le majeur en signe d'insulte au cul de l'autre, former un point et montrer à son camarade en signe de correction hors du domaine scolaire, hausse les épaules lorsqu'on lui fait des reproches pour dire que ça lui est égal, moqueries de toutes sortes en classe ou hors de la classe. Le mépris et la marginalisation de certains élèves parce qu'ils sont peu nantis ou handicapés.*

Les injures et préjugés à l'encontre des éducateurs (professeur et personnel administratif) : (16) *tu n'es pas mon père, tu n'es pas ma mère, je n'ai pas peur de toi, tu ne peux rien me faire, je m'en fou, je peux passer sans votre matière, ce professeur ne connaît rien, il n'est pas compétent, il n'explique pas bien, il donne de bonnes notes à cette fille parce qu'elle est sa copine.*

Au regard de ces données, il y a lieu de souligner que les injures proférées en langue nationale, précisément en mooré (car nous sommes dans une localité mooréphone) occupent une place de choix. C'est pourquoi la gestion de la violence verbale ne saurait occulter les facteurs linguistiques et socio-culturels.

Il y a également la violence non verbale qui se manifeste par la mimique et les gestes divers. Leurs prises en compte dans la gestion de l'indiscipline scolaire permettraient d'atteindre des résultats probants.

### 3.2.2. Mécanismes de résolution proposés par les enquêtés

De l'avis des enquêtés, les mécanismes employés pour résoudre les cas de violences verbales dans l'établissement se traduisent par l'expulsion des salles de classe ; la rétention de points ; l'exécution de travaux d'intérêt communs (ramasser les ordures, balayer les salles, arroser les arbres). Au pire des cas, l'élève est traduit devant le conseil de discipline où il écope de 24h à 72h d'expulsion selon la gravité de la faute.

### 3.2.3. Solutions proposées par les enquêtés

Les enquêtés proposent comme solutions la sensibilisation, la promotion de la culture de la paix, de la tolérance, du respect et de la solidarité. De même, ils proposent

de convoquer les parents ; d'adopter des textes appropriés et surtout prendre des sanctions fortes et suffisamment dissuasives contre ceux qui pratiquent la violence verbale et non verbale. Enfin, les enseignants et les éducateurs doivent être des modèles, bien se comporter avec les élèves, éviter les sanctions abusives qui ne cadrent pas avec le règlement intérieur, dialoguer avec les élèves, être à l'écoute des préoccupations qu'ils posent.

#### 4. Résultats

Les données issues des archives et du questionnaire attestent la présence incontestable de la violence verbale dans l'école burkinabé. Elle est vécue de temps à autre par les acteurs, mais elle fait l'objet de moins d'attention par rapport à la violence physique, en témoigne le vide juridique pour l'encadrer. En effet, l'arrêté 2018-317/MENA/SG portant adoption du règlement intérieur régissant les établissements d'enseignement post-primaire et secondaire du Burkina en son article 30 stipule que « les élèves doivent avoir un comportement correct dans l'enceinte de l'établissement et les milieux d'apprentissage. Les jeux violents, les bagarres et les injures sont interdits (...) En cas de récidive l'élève est traduit en conseil de discipline ». C'est la seule disposition où l'on retrouve le terme « *injure* » qui est relatif à la violence verbale. Du coup, les acteurs au sein des établissements sont peu satisfaits des mécanismes prévus par le règlement intérieur pour la résolution de la violence verbale. Ils trouvent que les sanctions prises pour la contrer sont peu dissuasives si bien que les élèves s'adonnent à cœur joie à sa pratique.

La typologie des violences verbales dans l'école burkinabé est très variée. En effet, elle concerne les injures dirigées contre les parents, les injures portées sur le physique, les injures portant sur les qualités et les défauts, les injures à connotation ethniques, les injures liées à la pauvreté, les gestes, les mimiques et les expressions du visage, les injures et préjugés à l'encontre des éducateurs (professeurs et personnel administratif).

D'aucuns pensent que la violence verbale est importée de la société vers l'école. Qu'à cela ne tienne ! Et comme le soulignent S. Dervaux et J. Pain, (2006, p26) « l'école

doit à la fois être ouverte sur le monde extérieur et protégée de celui-ci. Si la violence verbale existe au dehors, il faut faire en sorte que l'école (re)devienne un lieu où la violence verbale, à défaut d'être éradiquée, sera justement sanctionnée et canalisée. » En effet, Certains comportements répréhensibles des élèves sont liés au contexte de crise généralisée dans la société burkinabé. C'est le cas par exemple des manquements aux couleurs nationales qui traduisent souvent l'expression d'un certain ras-le-bol envers l'Etat qui est considéré à tort ou à raison comme responsable de la dégradation des conditions d'étude dans les écoles.

Les injures dirigées contre les parents et les injures à connotation ethniques sont très souvent en langue locale (ma ye dga « con de ta mère », Gourounsi là !). Elles varient donc en fonction de la localité dans laquelle l'on se trouve.

Les violences verbales formulées par les élèves à l'encontre du personnel enseignant et administratif sont souvent imputables aux mauvais comportements de ces derniers au sein de l'institution scolaire : manque de rigueur et de sérieux dans l'exercice de sa profession, retards et absentéismes, l'utilisation de sanctions abusives et inéquitables à l'encontre des élèves (tu as zéros à la prochaine évaluation, (17) *certaines enseignants exagèrent en mettant chaque fois les élèves dehors*, *d'autres sont des dictateurs, et tout cela finit par révolter les élèves* souligne des enquêtés), les relations coupables (copain-copine, (18) *certaines professeurs plaisantent trop avec les élèves, ainsi certains finissent par croire que tout leur est permis* souligne un enquêté), l'habillement (tenues indécentes de certains éducateurs), le manque d'écoute, d'empathie. Certaines sanctions infligées par les enseignants et le personnel administratif aux élèves sont prises sous le coup de la colère et ne respectent pas les dispositions du règlement intérieur. C'est dans ce sens qu'un élève très remonté contre ces éducateurs a eu à affirmer (19) *il y a trop d'injustices dans cet établissement, je ne terminerai pas l'année scolaire sans poignarder quelqu'un. Heureusement, il n'est pas passé à l'acte,* témoigne un enquêté à propos d'un de ses camarades.

Beaucoup de jeunes éducateurs, surtout au début de leur carrière méconnaissent les dispositions du règlement intérieur. Ils profèrent toutes sortes d'injures aux élèves, les expulsent intempestivement ou leur infligent des sanctions non conformes aux

dispositions réglementaires. (20) *Cela est dû au rajeunissement du corps des éducateurs, qui fait que certains élèves n'ont pas peur de défier leur autorité. Pour s'imposer, certains pensent qu'il faut prendre des sanctions très sévères à l'encontre de ces élèves, ce qui ne cadre pas souvent avec les textes, déclare un censeur.*

L'absence d'un cadre réglementaire approprié permettant aux acteurs de l'école de gérer efficacement les problèmes de violence verbale ne fait qu'aggraver la situation. C'est pourquoi certains enquêtés proposent que pour toute injure, l'élève fautif soit immédiatement sanctionné, qu'il soit immédiatement renvoyé pour 24 heures ou 48 heures et qu'il revienne avec ses parents, car (21) *après les violences verbales suivent les violences physiques* déplore un enquêté. Un autre enquêté préconise que les jeunes éducateurs qui sortent des écoles de formation appliquent les enseignements reçus en déontologie et morale professionnelle et qu'ils se servent du règlement intérieur comme une bible, même si certaines dispositions de ce document sont à renforcer au niveau local, dans chaque établissement.

## **Conclusion**

Au terme de cette étude, nous retenons que la violence verbale est présente et même très répandue dans les établissements post-primaire et secondaire du Burkina. Ces violences créent un climat délétère portant ainsi un coup dur à la cohésion sociale dans les établissements. Ce qui n'est pas sans impacter négativement les rendements scolaires.

Pour y faire face, il convient de combler le vide juridique en matière de lutte contre la violence verbale. Cela passe par le recensement du vocabulaire de la violence verbale et par l'adoption d'un certain nombre de dispositions réglementaires au niveau local, c'est-à-dire dans chaque établissement, pour la recadrer. Les cas emblématiques de violences verbales doivent être vigoureusement réprimandés de sorte à ce qu'ils servent de cas d'école. Toutefois, les jeunes éducateurs doivent faire sienne, les textes qui régissent le fonctionnement des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire, être à l'écoute de leurs aînés qui sont déjà sur le terrain et qui ont une certaine expérience dans la gestion de la discipline.

Par ailleurs, la pratique de la verbalisation des émotions trouve tout son sens dans un contexte où la violence verbale ou physique traduit l'accumulation d'un certain nombre de frustrations vécues par l'individu. Ne pouvant plus supporter, alors il décide de se faire entendre, et de la pire des manières. Il s'agit alors de libérer la parole, de permettre aux élèves de s'organiser en association ou en comité pour défendre leurs intérêts. Leur permettre de s'exprimer librement et de leur donner le gage d'une écoute active visant à apporter des solutions idoines à leurs préoccupations.

La sensibilisation permet en amont de prévenir les cas de violences verbales à l'école. Il s'agit par exemple d'organiser des théâtres fora sur la question, d'animer des exposés, des conférences ou des journées de projection cinématographique sur des thèmes relatifs à la violence verbale et ses conséquences dans la vie scolaire.

Enfin, des enseignements spécifiques portant sur des thèmes émergents afférents à la liberté, à la responsabilité citoyenne, à la culture de la paix, à la solidarité, l'entraide et l'esprit communautaire peuvent être développés à l'école. Toute chose qui permettra de prévenir la violence verbale dans ce milieu.

### **Références bibliographiques**

- Arrêté N° 2018-317/MENA/SG portant adoption du règlement intérieur des établissements d'enseignement post-primaire et secondaire.
- Badolo Bawala Léopold et Zagre Dieu-Donné .2013. Milieux socio-économique-culturels et indiscipline chez les lycéens burkinabè. In *WIIRE N°00, Octobre 2013*, Université Norbert Zongo de Koudougou, pp.161-180.
- Bertucci Marie -Madeleine .2006. Chronique « Violences verbales ». Violence à l'école : le rôle de la verbalisation des émotions. In *Le français aujourd'hui, N°155*, Armand Colin, pp.105-110. Consulté sur le site <https://www.cair.info/revue-le-français-aujourd-hui-2006-4-page-105.htm>. en décembre 2018.

- Dervaux Stéphane et Pain Jacques .2006. De la violence verbale en milieux scolaire. In *Spirale-Revue de Recherches en Education- 2006-N°37*, Université Paris X Nanterre CREF, pp.159-172.
- KERBRAT- ORECCHIONI Catherine .2010. Les interactions verbales : approche interactionnelle et structure des conversations. Paris, Armand Colin, 318p.
- Kola Etienne .2013. L'école burkinabè à l'épreuve de l'éducation : chronique d'un cycle de violence scolaire et universitaire, alternative. In *WIIRE N°00, Octobre 2013*, Université Norbert Zongo de Koudougou, pp.271-288.
- Laoukili Abdelaâli et Diet Emmanuel .2017. Editorial-Penser la violence et le terrorisme : un défi scientifique, une nécessité politique- *In connexion, 2017/1, N°107*, ERES, pp.13-15.
- LOI N° 013/AN du 30 juillet 2007 portant loi d'orientation de l'éducation au Burkina Faso